



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE L'EST

MONTENESCOURT

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

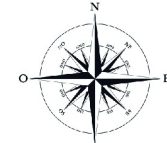
PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{mme}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
f t y i

HABARCO

NOYELLETTÉ

AGNEZ-LES-DUISANS

GOUVES

LATTRE-ST-QUENTIN

Légende

- Limites communales
- JS1 : Servitude de protection des équipements sportifs
- INT1 : Servitude relative à la protection des cimetières
- INT1 : Périmètre de protection des cimetières
- PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles : zone spéciale de dégagement
- AS1 : Protection des eaux : captage
- AS1 : Périmètre de protection des eaux
- Protection immédiate
- Protection rapprochée
- Protection éloignée

Attention : la totalité des données concernant la servitude "EL7 : Alignement des voies publiques" n'étant pas entièrement numérisée, il est important de se renseigner sur les périmètres du plan d'alignement.

WANQUETIN

WARLUS